



COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021 à 19H00 Salle des Fêtes

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, PERREAUT Valérie, RODET Magalie, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle

EXCUSEE AVEC POUVOIR :

- Madame FERAUD Valérie (pouvoir donné à Monsieur FAUVET Guillaume)
- Madame JACQUET Aude (pouvoir donné à Madame DOUVRE Evelyne)

Le Maire, Guillaume FAUVET, ouvre la séance à 19 Heures.

Le Maire, Guillaume FAUVET, donne lecture des différents excusés, pouvoirs, ...

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Magalie RODET est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2020

Point approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2020 reporté à la séance du conseil municipal du mois de mars.

3. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122 DU CGCT

- Décision du 16 décembre 2020 concernant l'attribution du marché de Contrôles périodiques réglementaires selon la procédure adaptée (7 LOTS)

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	ERP et établissements soumis au Code du Travail	SOCOTEC	7 050€	8 460€
2	Extincteurs	DESAUTEL	3 571.04€	4 825.25€
3	Equipements sportifs	SOLEUS	944€	1 132.80€
4	Aires de jeux extérieurs	SOLEUS	320€	384€
5	Ponts et traversées de voiries		En attente	En attente

6	Pylônes d'éclairage du stade de foot	APAVE	1 320€	1 584€
7	Moyens de levage	SOCOTEC	186€	223.20€

- Décision du 17 décembre 2020 concernant l'attribution du marché de prestations de services d'assurances selon la procédure adaptée (6 LOTS) :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant TTC de la prime
1	Dommages aux Biens	SMACL	7 820,21 € (franchise niv. 1)
2	Responsabilité civile générale	GROUPAMA	1 726,00 €
3	Protection juridique.	Courtier SOFAXIS/SHAM	637,32 €
4	Flotte-automobiles et auto-missions	SMACL	3 074,11 €
5	Individuelle accidents	GROUPAMA	642,00 €
6	Cyber risques	GROUPAMA	600,00 €

4. SYNTHÈSE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

5. FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1) Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, présente la synthèse du rapport d'orientation budgétaire 2021 avec un premier point consacré au bilan de l'exercice 2020. S'agissant du budget principal de la commune, malgré la poursuite des fortes diminutions des dotations de l'Etat, grâce à une gestion maîtrisée, la commune affiche des finances saines et parvient à maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant de 26,41 % et une capacité de désendettement de 4,3 ans. Un prêt a été renégocié en 2020 permettant ainsi de réduire la durée de remboursement d'une année et demie et de réaliser ainsi une économie significative sur le montant des intérêts.

Il est proposé pour 2021 :

- ✓ de reconduire sans augmentation les taux de fiscalité pratiqués en 2020,
- ✓ de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en sécurisant les recettes pour maintenir un bon niveau d'épargne brut (1 million d'€),
- ✓ de maintenir la capacité d'investissement de la commune et d'optimiser la recherche de subventions pour financer les investissements.

S'agissant du budget annexe de la régie de l'énergie, F. BIRRAUX rappelle qu'il est strictement lié au fonctionnement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur qui lui est associé. Ce budget est marqué par :

- Une forte variabilité des recettes en fonction des conditions météorologiques.
- Un surdimensionnement de la chaufferie au moment de sa construction, il y a neuf ans, pour anticiper les besoins futurs compte tenu des perspectives d'urbanisation du centre village,
- Une réduction drastique de la consommation énergétique des bâtiments compte tenu de l'augmentation du niveau de performance énergétique des logements.

De ce fait, ce budget apparaît, d'année en année, tendu et est à équilibrer par le budget général (subvention). Il est proposé pour 2021 de raccorder le dernier bâtiment de l'éco-quartier du Vallon de la Viole et de poursuivre la réflexion sur le raccordement de nouveaux bâtiments.

Considérant l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.
DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2) Modalités de mise en œuvre de prestations d'action sociale au bénéfice des agents communaux

François BIRRAUX, Adjoint, expose au Conseil Municipal que toutes les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre des prestations d'action sociale au bénéfice de leurs agents. L'assemblée délibérante de chaque collectivité en détermine librement le type, le montant et les modalités de mise en œuvre.

Les dépenses afférentes aux prestations d'action sociale constituent une dépense obligatoire pour l'employeur.

La commune a fait le choix de confier au Comité des Œuvres Sociales (COS) la gestion des prestations d'action sociale et lui verse à ce titre une subvention annuelle correspond à 1% de la masse salariale.

En complément des prestations d'action sociale proposées par le COS, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre de nouvelles prestations au bénéfice des agents communaux selon les modalités suivantes :

Événement	Mairie
Naissance	Bon d'achat / Carte cadeau / Liste à hauteur de 50 €
Décès - Conjoint, - Parents, - Enfants, - Beaux-parents	à hauteur de 50 € (hors frais de livraison) Pour les beaux-parents uniquement Carte CONSEIL
Mariage/PACS officiel	Bon restaurant à hauteur de 100 €
Départ en retraite Années de services à la commune, montant maximum : Comité des Œuvres Sociales + Mairie : 10 et 20 ans : 200 € 20 et 30 ans : 300 € 30 et + : 400 €	Départ en retraite pour bon cadeau Années de services à la commune, 10 et 20 ans : 100 € 20 et 30 ans : 200 € 30 et + : 300 €
Mutation	Comité des Œuvres Sociales + Mairie : 10 et 20 ans : 100 € 20 et 30 ans : 200 €
Rupture conventionnelle	0,00 € + Carte municipalité/Conseil
Disponibilité/détachement	0,00 €

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 23 Novembre 2020.

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain en date du 18 décembre 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de fixer les modalités de mise en œuvre de prestations d'action sociale au bénéfice des agents communaux comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de ces décisions modificatives aux budget principal et au budget annexe 2020.

1) Point d'étape sur le renouvellement du Projet Educatif Local (PEL)

Isabelle VIGNAGA, Adjointe à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, précise que le PEL est un document cadre, formalisant la politique éducative d'un territoire. Il est co-construit avec l'ensemble des acteurs de l'éducation et permet ainsi, une intervention coordonnée et conjointe en faveur des enfants et des jeunes. Le PEL mis en œuvre depuis 2015 arrivera à échéance en 2021. I. VIGNAGA présente le bilan des actions menées :

- Renforcement des liens entre associations grâce au Projet Territorial d'Education Artistique et Culturel (PTEAC), et développement de projets inter-associatifs,
- Développement de nombreux projets autour de la parentalité,
- Projets passerelle entre les structures d'accueil bien accueillies et bénéfiques pour les enfants,
- Beaucoup d'actions menées dans le cadre du Conseil Municipal Enfant-Conseil Municipal Junior,
- Pour les 12-15 ans, relance d'une dynamique autour des ados : soutien de plusieurs projets (voyages etc), développement du lien entre le centre social Pôle Pyramide et le collège, relance des cafés-ados,
- Pour les 16-25 ans, renforcement de l'accompagnement des jeunes adultes (accueil de stagiaires BAFA, soutien aux séjours à l'étranger, etc.).

Pour la rédaction d'un nouveau PEL sur l'année 2021, une nouvelle démarche projet va être lancée. Un diagnostic a d'ores et déjà été réalisé pour actualiser à l'échelle de la commune les données relatives à l'évolution de la démographie, de la natalité, des effectifs dans les écoles, des capacités d'accueil des structures petite enfance, etc. Le nouveau PEL sera lui aussi élaboré de manière partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'éducation du territoire (CAF, Département, centres sociaux, Communauté d'Agglomération, inspection de l'Éducation nationale, établissements scolaires, représentants de parents d'élèves, crèche, associations locales).

2) Modification de la convention de financement de Terre en Couleurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 décembre 2020, il l'avait autorisé à signer une convention avec l'association Alfa 3A pour le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros au titre de l'année 2020, au profit du centre social Terre en Couleurs qui assure la gestion de l'accueil périscolaire pour les enfants de l'école des Vavres et de l'école des Lilas, habitants la commune de Saint Denis les Bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'habituellement, le montant de subvention versée au centre social s'élève à 4 500 euros. Le montant des subventions allouées aux autres associations assurant une mission de service public, n'ayant pas été réévaluée à la baisse, il est proposé que le montant inscrit dans la convention soit modifié pour être porté à 4 500 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un avenant à la convention et de verser une subvention complémentaire au centre social Terre en Couleurs d'un montant de 2 500 euros.

VU l'avis favorable de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 21 janvier 2021.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention pour attribuer une subvention complémentaire de 2 500 euros pour l'année 2020.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

7 - AMENAGEMENT

1) Convention de veille foncière entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et la commune de Saint-Denis-lès-Bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique foncière et environnementale de la commune, il est envisagé d'acquérir des terrains classés en zone agricole qui revêtent un intérêt écologique (proximité avec les habitations, préservation des haies bocagères, protection de la biodiversité et des milieux naturels...).

Toutefois, afin de ne pas déposséder les exploitations agricoles, il est proposé d'acquérir des surfaces agricoles qui constitueraient des réserves foncières agricoles compensatoires. Ainsi, l'acquisition d'un terrain agricole d'intérêt écologique auprès d'un agriculteur serait compensée par un autre terrain.

Afin de faciliter la constitution d'une réserve foncière agricole compensatoire, il convient de conventionner avec la SAFER, société anonyme sous tutelle du ministère de l'agriculture missionnée pour veiller à la gestion du milieu rural et dans ce cadre intervient dans le processus des cessions et acquisitions des terrains agricoles.

Dans le cadre de cette convention, la SAFER s'engage à informer la commune le plus en amont possible de toute opportunité de vente de terres agricoles ou naturelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de veille foncière avec la SAFER pour une durée de 5 ans pour un coût de 250 euros HT par an (1 250 euros HT pour 5 ans).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de veille foncière avec la SAFER pour une durée de 5 ans au coût annuel de 250 euros HT.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2) Convention de servitudes de passage de canalisation gaz GRDF sur les parcelles communales cadastrées AH n° 179 et 502 sises impasse du Pré joli

Afin de permettre l'extension de son réseau gaz, la société GRDF sollicite l'octroi d'une bande de servitude de deux mètres sur les parcelles communales cadastrées AH n° 179 et 502 sises impasse du Pré joli (cf. plan annexé à la convention). Les travaux seront pris en charge par GRDF. La servitude ne donnera lieu à aucune indemnité. Les caractéristiques de la servitude de passage sont précisées dans la convention jointe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes de passage de canalisation gaz avec GRDF.
DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

1) Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la CA3B au cours des exercices 2012 à 2018.

Lors de sa séance du 19 juin 2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la Communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante. Cette présentation du rapport a eu lieu le 14 décembre 2020.

Désormais, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

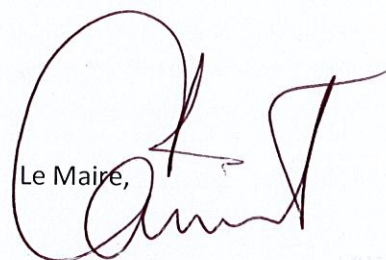
Aussi, Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ci-joint et le soumet au débat de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes et de ses annexes, concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse au cours des exercices 2012 à 2018.

Fin de séance à 22h42.



Le Maire,


Guillaume FAUVET